

## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2022

Nombre de délégués en exercice : 83

Nombre de délégués présents : 64

Pouvoirs : 8

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf septembre, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à FALAISE, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MESNIL pour examiner les points inscrits à l'ordre du jour.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail le 21 septembre 2022.

Monsieur Jean-Jacques LEMERCIER est désigné secrétaire de séance.

Elu de la Commune de	TITULAIRE - Nom	Prénom	Présent	Absent	A donné pouvoir à	SUPPLEANT - Nom	Prénom	Présent
AUBIGNY	LECAPITAINE	Michel	Présent			LECROSNIER	Edith	
BAROU EN AUGÉ	GALLET	Jean-Louis	Présent			DECOBERT	Isabelle	
BEAUMAIS	LORION	Françoise	Présente			D'HAUTEFEUILLE	Arnaud	
BERNIERES D'AILLY	HINARD	Marie-Anne	Présente			BOULAND	Patrick	
BONNOEIL	RIVIERE	Edwige		Absente		DELECOLLE	Jacques	
BONS TASSILLY	GOUPIL	Olivier		Absent		CATEAU	Olivier	
CORDEY	BISSON	Roger	Présent			BOUILLET	Philippe	
COURCY	VERDONCK	Marc	Présent			DUBOURGUAIS	Arnaud	
CROCÉ	REUSSNER	Edouard	Présent			DELAUNEY	Nadine	
DAMBLAINVILLE	CAILLOUET	Michel	Présent			MOISAN	Angélique	
EPANEY	DUGUEY	Bruno	Présent			ANDRE	Jacques	
ERAINES	MESNIL	Jean-Philippe	Présent			DUCLÓS	Jacques	
ERNES	LAMANDE	Xavier	Présent			CARDINE	Pierre	
FALAISE	MAUNOURY	Hervé	Présent					
FALAISE	LE BRET	Jacques	Présent					
FALAISE	LE VAGUERSE-MARIE	Cécile	Présente					
FALAISE	GRACIA	Fabrice			A donné pouvoir à Philippe DROUET			
FALAISE	PERCHERON	Gwenaëlle			A donné pouvoir à Jean-Marc LEBAS			
FALAISE	DAGORN	Grégoire			A donné pouvoir à Jacques LE BRET			
FALAISE	ALLENØ	Delphine			A donné pouvoir à Hervé MAUNOURY			
FALAISE	LEBAILLY	Bénédicte	Présente					
FALAISE	LEBAS	Jean-Marc	Présent					
FALAISE	PETIT	Sandrine	Présente					
FALAISE	DROUET	Philippe	Présent					
FALAISE	DUVAL	Sonia			A donné pouvoir à Bastien RICHARD			
FALAISE	RICHARD	Bastien	Présent					
FALAISE	LEBLOND	Thérèse	Présente					
FALAISE	THOMAS	Pascal		Absent				
FALAISE	DEWAELE	Clara	Présente					
FALAISE	MARY ROUQUETTE	Valérie	Présente					
FALAISE	ANDRE	Jean-Luc		Absent				
FALAISE	MARTIN	Béatrice	Présente					
FALAISE	SOBECKI	Loïc		Absent				
FONTAINE LE PIN	CANDON	Bruno	Présent			MACE	Gilles	
FOURCHES	LEROY	Eric	Présent			OUIIN	Michel	
FOURNEAUX LE VAL	DOUTRESSOULLES	Denis				LEVEQUE CATHERINE	Sabrina	Présente
FRESNE LA MERE	LASNE	Maryse	Présente			PAGNY	Brigitte	
JORT	GUILLEMOT	Jean-François		Absent		LEMAITRE	Jean-Claude	
LA HOGUETTE	GRENIER	Sylvie				SAINT-MARTIN	Magali	Présente
LE DETROIT	DUFAY	Gilbert	Présent			CATHERINE	Emmanuel	
LE MARAIS LA CHAPELLE	NOEL	Michel	Présent			NOEL	Colette	
LE MESNIL VILLEMENT	LECOQ	André	Présent			CHAUFFRAY	Joël	
LEFFARD	MEURGEY	Jean-Claude	Présent			ROCHELET	Christine	
LES ISLES BARDEL	GARIGUE	Jacques	Présent			LEMUNIER	Jean	
LES LOGES SAULCES	DUFAY	Fabien				KIPRE	Théodore	Présent
LES MOUTIERS EN AUGÉ	POURRIT	Alain		Absent		SUZANNE	Alain	
LOUVAGNY	PORCHON	Christian	Présent			GABRIEL	Odile	
MAIZIERES	ALIMECK	Tony	Présent			SALLEY	Sébastien	
MARTIGNY SUR L'ANTE	LEFEVRE	Alain	Présent			CAHOURS	Michel	
MORTEAUX COULIBOEUF	BACHELEY	Christian	Présent			MARTINE	Jean-François	
NORON L'ABBAYE	GIESZCZYK	Jean-René	Présent			DECLERK	Véronique	
NORREY EN AUGÉ	ORIOU	Michaël		Absent		MOISSON	Pierre	
OLENDON	BLAIS	Norbert	Présent			DELAROCHE	Ingrid	
OUILLY LE TESSON	HEURTIN	Jean-Yves	Présent			SCELLES	Fabrice	
PERRIERES	CHANDON	Gérard	Présent			SCHWARTZ	Stéphanie	
PERTHEVILLE NERS	LEPETIT	Séverine	Présente			ANQUETIL	Marilyne	
PIERREFITTE EN CINGLAIS	COURVALLET	Samuel				GUERIN	Christian	Présent
PIERREPONT	LEMERCIER	Jean-Jacques	Présent			GIDEL	Sandrine	
PONT D'OUILLY	GUIBOUT	Maryvonne	Présente					
PONT D'OUILLY	LEBRETON	Jacky			A donné pouvoir à Maryvonne GUIBOUT			
POTIGNY	KEPA	Gérard	Présent					
POTIGNY	MAUNOURY	Maryvonne	Présente					
POTIGNY	BENOIT	Dominique	Présent					
POTIGNY	GASNIER	Jean-Marie			A donné pouvoir à Dominique BENOIT			
POTIGNY	FICHET DE CLAIRFONTAINE	Marie-Neige			A donné pouvoir à Gérard KEPA			
RAPILLY	JURKIEWICZ	Françoise	Présente			HÉUZE	Xavier	
ROUVRES	AMBLARD	Jean-Louis	Présent			PIERRE	Pascal	
SAINT GERMAIN LANGOT	COUDIERE	Jacqueline	Présente			BURON-LEDARD	Nadège	
SAINT MARTIN DE MIEUX	HUET	Serge	Présent			LEVAILLANT	Marie-Françoise	
SAINT PIERRE CANIVET	GOUPIL	Jean-Pierre	Présent			BOURY	Stéphane	
SAINT PIERRE DU BU	LEROUX	Jean-Claude	Présent			DELAUNAY	Julien	
SASSY	VARIN	Dominique	Présent			BREBION	Sébastien	
SOULANGY	ABEGG	Dominique		Absent		BLIN	Jean-Claude	
SOUMONT SAINT QUENTIN	ROCHE	Philippe		Absent		LECOMTE	Cyril	
TREPREL	MARGUERITTE	Mauricette				CRESPIN	Estelle	Présente
USSY	DELILE	Éric	Présent					
USSY	JAMES	Marie-Anne	Présente					
VENDEUVRE	HAGHEBAERT	Daniel	Présent			SOREL	Sylvie	
VERSAINVILLE	BINET	Sébastien	Présent			PAGEOT	Laurence	
VICQUES	LEBOUCQ	Jean-Yves		Absent		ANCEL	Hélène	
VIGNATS	DEWAELE	Kevin	Présent			VANDON	Philippe	
VILLERS CANIVET	BONNE	Jean-Louis	Présent			BENOIST	Rémi	
VILLY LEZ FALAISE	NACHTERGAELE	Franck	Présent			LEFEVRE	Pascal	

## URBANISME - MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU – PLAN LOCAL D'URBANISME

Monsieur le Président rappelle au conseil communautaire que la modification simplifiée n°2 du PLU de FALAISE a été engagée afin de passer une friche commerciale de la zone UE à la zone UD et identifier un linéaire commercial, par délibération du 3 juin 2021.

Il rappelle que le dossier a été notifié aux personnes publiques associées le 23 septembre 2021 conformément à l'article L.153-47 du Code de l'Urbanisme. Les avis suivants ont été émis :

- Un avis favorable de la Chambre de Commerce et d'Industrie en date du 1<sup>er</sup> octobre 2021 ;
- Un avis favorable du Conseil Départemental en date du 14 octobre 2021 ;
- Un avis favorable de la Chambre d'Agriculture en date du 5 octobre 2021 ;
- Un avis favorable de l'Architecte des Bâtiments de France en date du 30 septembre 2021 ;
- Un avis favorable de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat en date du 23 septembre 2021.

Par délibérations du Conseil Communautaire en date des 3 juin 2021 et 16 décembre 2021, les modalités de la mise à disposition du public du projet de modification simplifiée ont été arrêtées. Les dispositions suivantes ont été définies :

- Mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n°2 du PLU de FALAISE sur la période du 17/01/2022 au 16/02/2022 inclus, au siège de la Communauté de communes du Pays de Falaise, rue de l'industrie à Falaise, aux jours et heures d'ouverture et à la mairie de Falaise, aux jours et heures d'ouverture ;
- Ouverture d'un registre permettant au public de consigner ses observations sur le projet de modification simplifiée du PLU de FALAISE à la disposition du public au jours et heures d'ouverture au siège de la communauté de communes ainsi qu'à la mairie de Falaise pendant toute la durée de la mise à disposition ;
- Consultation du projet sur le site Internet de la Communauté de communes du Pays de Falaise et sur celui de la ville de Falaise aux adresses suivantes : [www.paysdefalaise.fr](http://www.paysdefalaise.fr) et [www.falaise.fr](http://www.falaise.fr)
- Les observations pouvaient également être formulées à l'adresse suivante : [plui@paysdefalaise.fr](mailto:plui@paysdefalaise.fr) ;

Monsieur le Président présente le bilan de la mise à disposition du public :

- Le public a été informé par la presse (Ouest France du 13/01/2022 et Nouvelles de Falaise) de la mise à disposition du projet de modification simplifiée n°2 du PLU de FALAISE ;
- Le projet a été publié sur les sites internet de la Communauté de Communes du Pays de Falaise et de la ville de Falaise aux adresses suivantes : [www.paysdefalaise.fr](http://www.paysdefalaise.fr) et [www.falaise.fr](http://www.falaise.fr) ;
- L'avis de mise à disposition du public a été affiché en mairie et sur le site internet de la Communauté de Communes du Pays de Falaise ;
- La mise à disposition du public du dossier de modification s'est déroulée du 17 janvier 2022 au 16 février 2022 ;

Aucune observation n'a été consignée dans le registre, seul un mail a été reçu le 19/01/2022.

**Le Conseil communautaire**

- Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article L153-36, L153-37, L153-40, L153-45, L153-46, L153-47 et L153-48 ;
- Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune de FALAISE approuvé par délibération du conseil municipal en date du 13 décembre 2010 ;
- Vu les délibérations des 3 juin 2021 et 16 décembre 2021 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Falaise portant sur la prescription de la modification simplifiée n°2 du PLU de FALAISE ;
- Vu les délibérations n°76/2021 et n°182/2021 du Conseil Communautaire du 3 juin 2021 et 16 décembre 2021 définissant les modalités de mise à disposition du public de la procédure de modification simplifiée n°2 du PLU de FALAISE ;
- Vu le dossier de projet de modification simplifiée n°2 du PLU de FALAISE,
- Considérant le bilan de la mise à disposition du public présenté par Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays de Falaise,
- Considérant que le dossier de modification simplifiée n°2 du PLU de FALAISE tel qu'il est présenté, peut être approuvé, conformément aux articles susvisés du Code de l'Urbanisme.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

<b>Abstentions : 0</b>	<b>Suffrages exprimés : 72</b>
	<b>Pour : 72</b>
	<b>Contre : 0</b>

- **APPROUVE** le bilan de la mise à disposition du public tel qu'il a été présenté par Monsieur le Président en confirmant que la concertation relative au projet de modification simplifiée du PLU de FALAISE s'est déroulée conformément aux modalités prévues ;
- **APPROUVE** le projet de modification simplifiée n°2 du PLU de FALAISE tel qu'il est annexé à la présente délibération ;
- **DONNE** tous pouvoirs au Président pour l'exécution de la présente délibération.

*La présente délibération sera exécutoire à compter de sa réception en Préfecture et de l'accomplissement des mesures de publicité conformément aux articles R153-20 et suivants du code de l'Urbanisme.*

*Le dossier de modification simplifiée n°2 du PLU de FALAISE sera tenu à la disposition du public en mairie de FALAISE, et au siège de la Communauté de Communes du Pays de Falaise, aux jours et heures d'ouverture au public, ainsi qu'à la Préfecture, conformément aux articles R153-20 et suivants du Code de l'Urbanisme.*

Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le : **05 OCT. 2022**

Affichée le : **05 OCT. 2022**

Le Président

Jean-Philippe MESNIL

